



La Lettre de FNE Pays de la Loire

IRRESPIRABLE

Campagne Rendez-moi mon air

*Retour sur le débat
Transition Energétique*

*Schéma Régional Climat-
Air-Energie Pays de la Loire*

Notre-Dame-des-Landes

Vous trouverez aussi :

- Les actualités de la fédération
- Présentation de deux nouvelles associations membres
- Nos informations juridiques



SOMMAIRE

Actualités de la fédération p.1

Dossiers

Notre-Dame-des-Landes p. 5

Débat transition énergétique ... p. 6

Campagne qualité de l'Air p.8

Actualité Régionale p.11

Nos pages juridiques p.12

Yves LEPAGE
Président de FNE
Pays de la Loire



EDITO

2013 fut contrastée dans notre Région :

Une réflexion qui se veut exemplaire : les États Régionaux de l'Énergie vers la transition énergétique à laquelle la société civile a été largement associée.

Dans le même sens, un débat public sur le site d'éolien marin au large de Saint-Nazaire, certes hâtif, mais fructueux se prolongeant dans l'élaboration de ce projet d'énergie renouvelable et de ceux qui lui sont liés.

Mais, dans le même temps, signature des arrêtés d'autorisation du projet aéroportuaire de Notre-Dame-des-Landes, restant sur des présupposés énergétiques datant de plusieurs dizaines d'années. Quelle cohérence avec les conclusions des États Régionaux de l'Énergie ? Quel signal envoyé aux citoyens simultanément invités à changer leurs comportements vers plus de sobriété et à qui la collectivité offre un moyen de transport énergivore et coûteux ? Les demandes répétées des associations de revoir le projet n'ont jamais eu de suite.

Ces décisions -et il y en a d'autres- ne sont-elles que le reflet d'un climat où se succèdent averses et embellies ?

A la différence du temps, nos décideurs ont une tête. Elle n'est pas vide! C'est alors vouloir imposer des choix sans vision d'avenir et mener des politiques incohérentes ! Qu'au final, la population payera à travers la facture énergétique ou la correction des pollutions et nuisances engendrées.

FNE Pays de la Loire est dans sa mission en dénonçant ce court-termisme, ces incohérences. Comme en 2013, nous poursuivrons en 2014.

Je formule le vœu que chacun affiche une vision d'avenir dans toutes les décisions qu'il prend, en particulier quand sont en cause les ressources naturelles de la planète.

Bonne année 2014 !

Mentions légales

Directeur de publication : Yves LEPAGE

Rédaction, conception et réalisation : Xavier METAY, Benjamin HOGOMMAT, Lise BOUHIER

Avec la participation de : B. DUCHENNE

Illustrations : METAY X., FNE, DREAL Pays de la Loire

Page de couverture : METAY X.

Impression : L'Atelier du Papier Recyclé

58 bis Bd de Strasbourg - 49000 Angers

Imprimé sur du papier recyclé

Édité à 400 exemplaires papier

Vendu à la demande : 4€

ISSN : 2260-6440



Cette revue et son contenu sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0 France.

Assemblée Générale 2014

FNE Pays de la Loire organise son assemblée générale 2014 en Mayenne à Ruillé Froid Fonds (53170) le **samedi 15 février 2014**.

La matinée sera consacrée à l'Assemblée Générale ordinaire qui permettra de présenter et de voter le rapport moral, le rapport d'activité 2013, le rapport financier 2013 ainsi que de présenter le programme d'actions 2014 et de voter le budget prévisionnel qui y est lié.

Lors de cette assemblée générale, seront renouvelés les représentants des associations membres de droit qui siègent au conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira ensuite afin d'élire le nouveau Bureau de FNE Pays de la Loire.

Un verre de l'amitié sera offert aux personnes présentes et permettra de finir cette assemblée générale, moment fort dans la vie d'une association.

Après le déjeuner, les associations membres de FNE Pays de la Loire sont invitées à partager un temps d'échanges.

Les associations membres directes de la fédération régionale présenteront leurs actions "coup de cœur" réalisées en 2013 ou leurs actions "phares" qui seront mises en œuvre en 2014. Ce temps de partage permettra à chacun de mieux connaître ce qu'il se passe sur le territoire régional et de prendre ici ou là des idées d'actions à reproduire.

L'après-midi sera aussi l'occasion de présenter la campagne de plaidoyer lancée par FNE à l'occasion des élections municipales de 2014 et de commencer à réfléchir à la rédaction d'un cahier d'interpellation des candidats aux élections régionales de 2015.

FNE Pays de la Loire lauréate du Prix Agir 2013

Pour la deuxième année consécutive, **FNE Pays de la Loire s'est vu remettre par FNE et le Crédit Coopératif le prix Agir.**

La remise du prix s'est déroulée le 5 avril 2013 à Clermont-Ferrand à l'occasion du Congrès de FNE. Il a été remis par Madame Batho, alors ministre de l'écologie, à la représentante de FNE Pays de la Loire ; Mme Jeanne Hercent.

Ce prix est venu récompenser notre action, alors en cours, dans le cadre du débat national vers la transition énergétique.

Depuis 2005, FNE et le Crédit Coopératif mènent un partenariat autour de la carte bancaire et du livret d'épargne solidaire "Agir c'est dans ma nature". Plus de 5000 personnes ont fait le choix de la carte et du Livret Agir au profit de FNE, **pourquoi pas vous ?**

Tous les renseignements :
www.credit-cooperatif.coop/particuliers/



De G à D : B. Genty, X. D. Batho, M. Dubromel, J. Hercent

Source : Xavier Métey

FNE Pays de la Loire agréée pour réaliser du conseil juridique

Le service juridique de FNE Pays de la Loire vient d'obtenir l'agrément du Ministère de la justice pour délivrer des consultations juridiques payantes à ses associations membres. Presque deux années se sont écoulées entre l'envoi de notre dossier de demande d'agrément et la parution de l'arrêté nous le conférant mais ça y est, nous l'avons !

Le 9 janvier 2014 est en effet paru au Journal Officiel **l'arrêté du 26 décembre 2013 conférant l'agrément prévu par le 1° de l'article 54 de la loi n° 71-1130 du 31**

décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques à **"France Nature Environnement Pays de la Loire** (FNE Pays de la Loire), au bénéfice des membres de son service de conseil juridique qui possèdent, s'ils ne sont pas titulaires de la licence en droit, soit un diplôme de maîtrise en droit, soit un diplôme d'études approfondies ou d'études supérieures spécialisées (DEA ou DESS) dans les disciplines juridiques, soit un master en droit."



En un an, **deux associations sont venues grossir les rangs de FNE Pays de la Loire**. La première en janvier 2013 : **FE 53**, la fédération départementale de Mayenne qui a adhéré logiquement en lieu et place de Mayenne Nature Environnement, association membre fondatrice de notre fédération régionale. La seconde, **Virage Énergie-Climat Pays de la Loire**, association d'échelle régionale spécialisée sur les sujets de l'énergie et du climat est adhérente depuis le 15 janvier 2014. Nous vous présentons ces deux associations dans les articles suivants.

Virage Energie-Climat Pays de la Loire

L'association Virage Énergie-Climat Pays de la Loire (VEC-PdL) a été créée en octobre 2009 (déclaration en préfecture le 19 octobre 2009), avec, à l'origine, le soutien d'associations de la région (Alisée, Attac44, SDN 49 et SDN Loire Vilaine).

Leur démarche rejoint celles d'autres associations, Virage Énergie Climat Nord-Pas-de-Calais, négaWatt, et Solagro, toutes engagées sur les thèmes de l'énergie et du climat. VEC-PdL entretient des connexions privilégiées avec le Réseau Action Climat France (RAC-F), lequel participe à la coordination européenne des scénarii « bas carbone » (projet européen « ENCI-Lowcarb » auquel nous sommes associés).

L'association a pour objet l'élaboration d'un scénario régional (inspiré des scénarii nationaux négaWatt et Afterres2050), visant à protéger l'environnement (réduction des émissions de gaz à effet de serre et de déchets radioactifs), à assurer un approvisionnement énergétique durable pour la région, dans un souci d'éthique et de justice sociale. Il s'agit aussi de promouvoir les résultats de ses travaux, de les communiquer à un public le plus large possible, d'interpeller les citoyens, les autorités publiques et les structures privées pour les inciter à concrétiser la mise en œuvre des moyens, actions et mesures ainsi préconisées.

Elle regroupe des citoyen(ne)s préoccupé(e)s par l'avenir énergétique et climatique de la région des Pays de la Loire, ayant ou non des compétences dans les thématiques 'énergie', 'climat' et 'agriculture'. Peuvent aussi y adhérer des personnes morales. En 2013, l'association Virage

Énergie-Climat Pays de la Loire comptait une cinquantaine de membres et autant de sympathisants.

Le travail bénévole, fourni par les membres de l'association, s'appuie sur des compétences personnelles et professionnelles. La scénarisation, à proprement parler, a débuté début 2010 et un premier « rapport d'étape » du scénario a été présenté à l'automne de cette même année. A l'automne 2012, a été publié un scénario provisoire comprenant essentiellement le volet énergétique, avec rapprochement des productions et consommations. La version complète du scénario, parue en avril 2013, intègre l'ensemble des émissions de GES, notamment celles issues de l'agriculture et des déchets. Ces travaux ont reçu le soutien de la Région des Pays de la Loire, ce qui a permis l'appui des bureaux d'études Inddigo et Solagro.



Avec l'élaboration de ce scénario, l'association VEC-PdL entend développer une « expertise citoyenne » sur les questions énergie-climat et prend en compte les initiatives alternatives locales qui se développent (Villes en transition, réseau des AMAP, ...). Le scénario est un support pour mettre en cohérence ces alternatives et diffuser une culture "énergie-climat", afin de permettre au plus grand nombre de participer aux débats publics sur ces questions. Il a ainsi vocation à être diffusé largement auprès de la société civile et des élus locaux et constitue une contribution concrète et pragmatique de la société civile au débat régional en cours sur la transition énergétique.

Contact

Virage Energie-Climat Pays de la Loire

Courriel : contact@virageenergieclimatpdl.org

www.virageenergieclimatpdl.org

¹ : Face à l'épuisement programmé des ressources fossiles et fissiles, à l'urgence climatique, aux multiples dégâts environnementaux, il convient avant tout de réduire nos consommations d'énergie. Cette réduction doit se faire par l'arrêt des gaspillages énergétiques : par des actions de sobriété énergétique et par des actions d'efficacité énergétique. Ce potentiel de réduction d'énergie, baptisé potentiel de "négaWatts", est un formidable gisement disponible tout autour de nous. Nos consommations d'énergie diminuées, il nous restera ensuite à développer massivement les énergies renouvelables, pour couvrir efficacement nos besoins - et nos besoins seulement !

Fédération pour l'environnement en Mayenne - FE53

FE53, la fédération pour l'environnement en Mayenne, a été créée en janvier 2011 par 8 associations pour mieux porter et défendre l'environnement et la nature en Mayenne. La fédération départementale regroupe essentiellement des associations locales récentes, comme par exemple Mayenne Nature Environnement, association historique agréée depuis 1985, mais aussi Place au vélo. La création de la fédération répondait à un besoin urgent de structuration des actions, apportant un souffle nouveau à l'ensemble des associations.

FE53 a une belle dynamique et comporte aujourd'hui **20 associations** et représente plus de **1200 adhérents individuels** (sur un département de 300 000 habitants). En 2013, FE53 a pris le relais de Mayenne Nature Environnement au sein de FNE Pays de la Loire. FE53 a trois années d'existence et a préparé sa demande d'agrément au titre du code de l'environnement et d'habilitation, indispensables à son action future. Actuellement la fédération ne reçoit aucune subvention et vit de ses propres cotisations et ressources.

Le conseil d'administration de FE53 se réunit quatre fois par an. Pour répondre aux grandes préoccupations départementales, il a mis en place des groupes de travail : Eau, Elevages et industries, Carrières et aménagement du territoire, et plus récemment Déchets. Les problématiques liées à la biodiversité continuent à être traitées plus particulièrement par Mayenne Nature Environnement.

Au quotidien la fédération accompagne ses associations membres, étudie les dossiers et répond aux enquêtes publiques, suit plusieurs contentieux (FE53 a été reconnue dans son droit d'agir en justice par le Tribunal administratif dans ses décisions du 8 novembre 2013) et par le biais de MNE participe à plusieurs commissions officielles : CODERST, formation carrière de la CDNPS, comités de suivi ou CLIS...

La fédération agit également avec d'autres associations ou partenaires : c'est le cas pour le suivi des activités de la société Séché environnement (Traitement des déchets) ou la mise en œuvre de la LGV Le Mans - Rennes. Elle a aussi contribué à la création du collectif PCB53 pour répondre à

la crise et à la pollution majeure engendrée par la société APROCHIM. La fédération a également accompagné la création de plusieurs associations locales pour faire face à des projets importants.

Si FE53 manque encore de notoriété, ses représentants ont acquis une bonne crédibilité et sont consultés régulièrement en amont des dossiers ou invités dans les groupes de travail par la préfecture, les administrations et depuis peu par le conseil général.

FE53 a déjà obtenu de nombreuses décisions favorables à l'environnement : rapports de commissions d'enquêtes publiques, modifications d'arrêtés, recours contentieux.

En matière de **sensibilisation et d'éducation à l'environnement**, FE53 a, depuis sa création, organisé ou co-organisé des conférences pour le grand public :

- Pesticides, santé et biodiversité – 29 mars 2013 à Saint-Berthevin
- Algues vertes – 22 novembre 2013 à Laval

FE53 est présente chaque année au salon de l'agriculture biologique et du développement durable « Planète en fête ».

FE-53 organise des **actions d'information** sur l'environnement à destination de ses membres : intervention de l'ONEMA en préambule de l'Assemblée générale annuelle en 2013, intervention de FNE Pays de la Loire et la COEDRA Men sur la transition énergétique en région et dans le département de la Mayenne lors d'un Conseil d'Administration.

Les membres de FE53 ont assisté à des actions de formation organisées par FNE Pays de la Loire :

- Forum régional « Biodiversité et développement économique » – 23 mai 2012
- Formation juridique « Études d'impact » – 20 octobre 2012
- Information « SDAGE » – 12 avril 2013
- Formation juridique « Protection juridique des sites Natura 2000 » – 30 novembre 2013.

**20 associations
membres et près de
1200 adhérents
individuels**



Contact

FE53

Siège social : 33 allée du Vieux St Louis - 53000 LAVAL

Tél : 02 43 02 97 56

Courriel : fd.environnement53@gmail.com

Catalogue de formations 2014

FNE Pays de la Loire propose à ses associations membres une dizaine de formations différentes pour l'année 2014. Celles-ci vont de la prise de parole en public, à l'accès à la justice pour une APNE, en passant par la protection d'une zone humide et le gaspillage alimentaire.

A vous, associations locales ou fédérations départementales, de vous emparer de ces formations et de nous solliciter pour que nous puissions les organiser conjointement aux dates et lieux qui vous conviendront. Nous mettons nos compétences à votre service, à vous de nous aider dans la réalisation concrète de formations en 2014 pour renforcer l'expertise de nos bénévoles.

Alors n'hésitez pas à nous contacter !

Formations - vie associative :

-Comment mieux **communiquer avec la presse** ?

-**Prise de parole** en public



Formations sur le thème des déchets :

-**Prévention des déchets**

-**Gaspillage alimentaire**

-**Produit en fin de vie** : quel devenir ?

Formations juridiques :

-**Enquête publique** : quelles règles et comment y participer ?

-**Accès au droit et à la justice pour une APNE**

-La protection juridique des **sites Natura 2000**

-Initiation au **droit de l'urbanisme**

-**L'affichage publicitaire illicite**

-La protection juridique des **haies et boisements**

Formations sur le thème de l'eau :

-**Comment protéger une zone humide** et dénoncer les atteintes qui lui sont portées ?

-Comment passer du **SDAGE à un SAGE** ? Comment arriver à la rédaction d'un règlement de SAGE qui tienne la route au point de vue environnemental ?

-Continuité écologique des **cours d'eau**



Source : Xavier Métais

* Formations réalisées dans le cadre de la démarche "Sentinelle de l'environnement"

Stage communication 2013-2014

FNE Pays de la Loire souhaite **renforcer son volet communication**. Pour cela, il a été décidé de prendre en stage par alternance une étudiante issue d'un Master 1 "communication publique et animation des territoires" de l'Université Catholique de l'Ouest basée à Angers.

Lise BOUHIER est arrivée en octobre 2013 et travaillera avec nous jusqu'en avril 2014 sur les différents projets liés à la communication. Elle réalise la mise en page de La Lettre de FNE Pays de la Loire, crée la carte de vœux 2014. Elle travaille actuellement à la mise en page de la future plaquette de présentation de l'association, à la création d'un poster de présentation de FNE Pays de la Loire (sous forme roll-up).

FNE Pays de la Loire cherchera à renouveler l'expérience pour la période 2014-2015 avec un nouveau stagiaire en communication puisque cette présence apporte une compétence de plus à l'équipe salariée.

Notre-Dame-des-Landes : La justice devra trancher

La destruction du bocage humide de Notre-Dame-des-Landes, décidée par les pouvoirs publics, rend nécessaire la mise en œuvre de **mesures de compensation** visant à contrebalancer l'atteinte causée aux milieux. A la demande de la commission d'enquête publique, cette méthode a été soumise à l'appréciation d'un **collège d'experts indépendants qui l'a totalement désavouée en raison de ses nombreuses lacunes et des incertitudes de sa mise en œuvre.**

Les porteurs de projet ont consécutivement apporté de légers ajustements au projet. Malgré la demande faite en ce sens par les associations de notre mouvement, l'Etat a refusé de soumettre ces modifications au collège d'experts scientifiques pour qu'il examine leur pertinence. Le préfet de Loire-Atlantique a accordé aux porteurs de projet les autorisations rendues nécessaires pour la réalisation du projet au titre de la loi sur l'eau et de la réglementation relative à la protection des espèces, le 20 décembre 2013. Il a en cela entériné sa décision de réaliser le projet, en dépit des illégalités manifestes de celui-ci et de la reconnaissance de la faisabilité technique d'un réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique par les travaux de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).

La loi sur l'eau protège les zones humides en vertu de leur apport essentiel au bon état des masses d'eau. Le territoire de Notre-Dame-des-Landes est situé à 100% en zone humide et est en tête de deux bassins versants, ce qui signifie qu'il joue un rôle fondamental dans la qualité des eaux situées en aval de ces bassins. La compensation des atteintes à ces zones humides suppose une reconstitution

des fonctionnalités hydrologiques, biogéochimiques et biologiques des zones humides détruites, **apportant une plus-value globale à l'environnement.** En raison de l'insuffisance de l'analyse de l'état initial de ces zones humides, d'une méthode de compensation inopérante et des nombreuses incertitudes relatives à la mise en œuvre des mesures, les deux arrêtés qui autorisent la destruction des zones humides ne permettent pas de garantir une telle plus-value. Ils sont donc illégaux.

Destruction de 99% de la biodiversité du site

Il en est de même des arrêtés qui dérogent à la protection de plus d'une centaine d'espèces présentes sur le site. **Ces arrêtés ne mettent à la charge des porteurs de projet que des mesures expérimentales de déplacement de quelques espèces,** aboutissant à la

destruction de 99% de la biodiversité du site. L'importance des effectifs de certaines espèces (lézard vivipare, triton marbré, etc.) fait que la destruction du site mettra en danger leur maintien dans un bon état de conservation à une échelle plus large. Les insuffisances de l'analyse de l'état initial du site ne garantissent par ailleurs pas que certaines espèces protégées ne soient détruites sans même avoir été constatées par les porteurs de projet : c'est ce que montre le travail du collectif des Naturalistes en Lutte.

FNE, FNE Pays de la Loire, Bretagne Vivante, la LPO Loire-Atlantique, Eau et Rivières de Bretagne et SOS Loire-Vivante/ERN France ont donc conjointement **demandé au tribunal administratif de Nantes de constater l'illégalité de ces arrêtés.** Leur annulation mettra un terme à ce projet anti-environnemental, inutile et ruineux.

FNE Pays de la Loire relaie l'appel à la manifestation suivant : **Notre Dame des Landes : Toutes et tous à Nantes le 22 février !**



Source : Xavier Métaay

L'État et les pro-aéroports menacent de passer de nouveau en force. Ils prétendent débiter, dans les mois qui viennent, la destruction des espèces protégées et les chantiers de l'aéroport. Une nouvelle vague d'expulsion pourrait survenir.

Nous ne les laisserons pas faire ! Les travaux ne commenceront pas !

Sur place, le mouvement est plus vivant encore qu'à l'automne 2012, les liens plus denses, les champs plus cultivés et les habitats plus nombreux. Au-delà, plus de 200 comités locaux se sont créés, en solidarité avec la lutte et pour la faire essaimer par chez eux.

Nous appelons toutes les forces anti-aéroport à se joindre à la manifestation du 22 février à Nantes pour leur montrer qu'il n'est pas question qu'ils touchent au bocage.

Appel lancé par la coordination des opposants (50 associations, syndicats, mouvements politiques et collectifs) – le COPAIN

44 – Les Naturalistes en lutte - Des habitant-e-s de la ZAD

Débat sur la transition énergétique



Quel modèle énergétique voulons-nous pour la France ? Promis par François Hollande lors de son élection, engagé avec difficulté, le débat national sur la transition énergétique a tenté de répondre à cette question fondamentale. **FNE au niveau national et FNE Pays de la Loire au niveau régional se sont fortement impliqués dans ce débat.**

Au niveau national, le débat national a connu quelques ratés à l'allumage (lancement reporté, composition déséquilibrée du comité de pilotage, calendrier chamboulé,...). Malgré cela, FNE était assise à la table des négociations au ministère de l'environnement. FNE y a défendu sa vision de l'avenir énergétique en France - voir illustration page 7.

Pour FNE, le schéma actuel est obsolète et ne répond pas aux crises que nous traversons, à la raréfaction des énergies fossiles et au défi du changement climatique. Pendant toute la durée du débat, FNE a plaidé pour la réduction des consommations d'énergie, la promotion des énergies renouvelables et notre désintoxication des énergies du 20^{ème} siècle.

Le débat national sur la transition énergétique s'est clôturé le 18 juillet 2013 avec la présentation de la synthèse finale. L'avancement des travaux a pris du retard au regard du calendrier annoncé au lancement du débat national. Les prochaines étapes sont les suivantes :

- 2^{ème} semestre 2014 : dépôt du projet de loi et débat au Parlement
- Fin 2014 : adoption du projet de loi par le Parlement

Point de vue FNE

FNE salue la victoire intellectuelle de la pensée écolo. Ce débat a permis le progrès des idées porteuses de protection de l'environnement, de bien-être social et de construction d'une société plus sobre. C'est loin d'être gagné, mais les idées progressent pas à pas.

Retrouvez tous les documents du débat et les positions de FNE sur : <http://www.fne.asso.fr/fr/nos-dossiers/energie/transition-energetique/le-debat.html>

Au niveau régional, le conseil régional des Pays de la Loire a lancé dès le 1^{er} octobre 2012 les États régionaux de l'énergie. Plus de 400 personnes étaient présentes lors de la conférence de lancement des travaux.

Des ateliers se sont constitués pour travailler sur les principales thématiques : gouvernance énergétique, efficacité énergétique dans les bâtiments, transports, industrie et activités économiques, consommation et comportements individuels. **FNE Pays de la Loire** et l'association **Virage Énergie Climat Pays de la Loire** ont pu travailler de concert dans certains des ateliers et ont

réparties leur présence pour essayer de couvrir l'ensemble des ateliers. Ces ateliers ont pu travailler sur 4 séances de 3 heures. Ils ont permis de partager un constat, des points d'accord et de désaccord entre les acteurs. Tout le travail du bureau d'études qui accompagnait ces états régionaux était de partir des points d'accord pour faire avancer les réflexions afin de repousser les points de désaccord et de parvenir à un document final partagé par tous.

En parallèle, 5 débats territoriaux ont été organisés entre octobre 2012 et février 2013 (un par département). Ce ne fut finalement que des soirées de présentation du déroulement des États régionaux et du commentaire de l'image de la situation énergétique de la région. Ce ne fut pas le lieu d'échanges et de propositions de nouveaux comportements ou de changements de pratiques.

Autre initiative à saluer : la mise en place d'un panel de citoyens qui, après avoir reçu une information sur trois journées sur les enjeux liés à l'énergie, a pu se prononcer et exprimer des souhaits d'orientation politique en matière d'énergie.

Le scénario régional qui se dégage au final est un scénario "partagé" pour le territoire régional à l'horizon 2050 qui devrait :

- diviser par 2 la quantité d'énergie consommée, au delà de l'objectif national de 30% de réduction,
- stabiliser la consommation électrique et produire l'équivalent avec des énergies renouvelables,
- réduire fortement la dépendance du secteur des transports à la consommation de pétrole.

La région Pays de la Loire a pu le 8 juillet 2013 faire remonter la contribution régionale issue de ces Etats Régionaux au débat national sur la transition énergétique.

La Région devra toutefois se donner les moyens pour faire financer les 40 à 50 milliards d'investissement nécessaires d'ici 2050 destinés à faire gagner à l'économie régionale 100 à 120 milliards d'euros sur la période. Le sujet du financement de cette transition énergétique régionale a été abordé lors d'une conférence financière le 6 décembre 2013. Les acteurs de la finance (banques, assurances, collectivités, ...) se sont réunis pour réfléchir et définir à des leviers d'actions, à des mutualisations d'outils et à des engagements pour réussir ce pari énergétique.

Plus d'informations sur : www.paysdelaloire.fr/index.php?id=7471

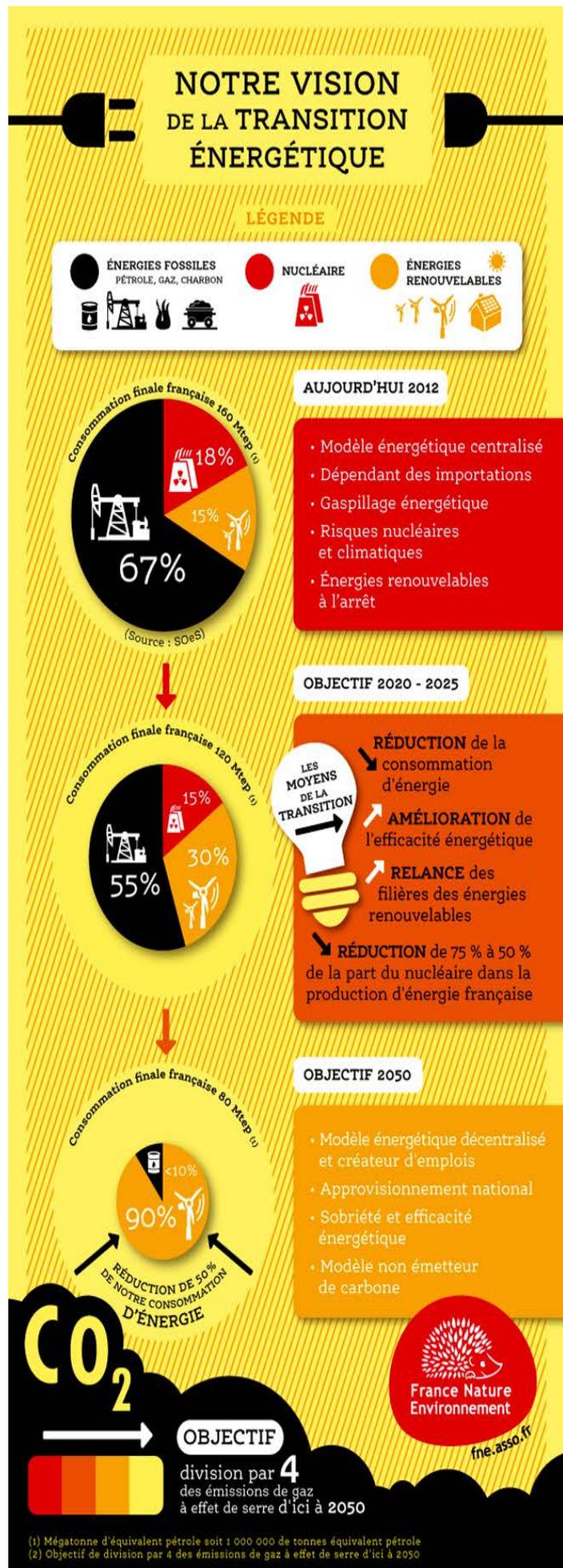
Point de vue de FNE Pays de la Loire

Ces Etats Régionaux ont eu comme intérêt de mettre autour d'une même table des acteurs qui ont encore trop peu l'habitude de travailler ensemble au niveau régional : transporteurs routiers (RFF, SNCF Fret, GPMNSN), énergéticiens (EDF, GDF, ...), Collectivités locales, associations de protection de la nature,... et d'arriver à un consensus ... mou.

FNE Pays de la Loire regrette le fait que certains sujets aient été occultés du débat : place de l'énergie nucléaire (cela est facile de dire que cela ne concerne pas les Pays de la Loire qui n'a pas sur son territoire de centrale nucléaire - mais juste à sa porte à Chinon - alors que nous consommons tous de l'électricité d'origine nucléaire), place du transport aérien et impact des prévisions de déplacement présentées dans le cadre du projet d'aéroport à NDDL par exemple.

Il en ressort un débat "politiquement correct" que, finalement, tous les acteurs peuvent lire sous leur angle de vue et sans changer leurs pratiques trop rapidement.

Il y a pourtant urgence car en terme d'infrastructures produisant de l'énergie les décisions d'aujourd'hui seront concrétisées en 2020 au plus tôt ! Tel est le cas pour des parcs éoliens par exemple. Il faut avoir foi en l'avenir certes mais surtout avoir le courage de prendre des décisions politiques fortes et innovantes dès aujourd'hui !





De l'air !

Respirer un air pur a beau être un droit fondamental, la pollution atmosphérique est une réalité que les citoyens éprouvent au quotidien, au prix de la dégradation de leur santé. Pour la rendre visible, France Nature Environnement a installé le 14 novembre 2013 un cube de toile blanche sur le toit d'un immeuble puis appliqué de la colle sur l'une des faces. Une semaine plus tard, en se déposant, les polluants ont fait apparaître le mot "irrespirable". Début décembre 2013, 10 jours après son lancement, la vidéo de l'opération comptabilisait déjà 50 000 vues sur Internet.

Organisé dans le cadre de la campagne européenne *Soot free the climate* (Pour un climat sans carbone suie), et alors que l'Année européenne de l'Air s'achevait, cet événement fait suite à l'action menée

en 2012 (voir page 10) qui utilisait la technique du "reverse graffiti". Il y a urgence. Le 17 octobre 2013, le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC), agence spécialisée de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a classé l'air extérieur polluée comme cancérigène pour l'homme. Les Polluants de l'air, dont les particules fines, sont à l'origine de plusieurs dizaines de milliers de décès prématurés chaque année. Ils ont des répercussions en terme de maladies respiratoires, cardiovasculaires, mais aussi sur le diabète ou le développement neurologique des enfants, selon certaines études plus récentes. c'est un coût considérable pour la collectivité.

Pourtant la France ne fait rien, ou presque. Pour FNE, les pouvoirs publics doivent prendre des mesures immédiates pour réduire les émissions de toutes les sources de polluants atmosphériques : transport routier, aérien et maritime, installation de combustion et de chauffage, industrie et agriculture. Nous défendons ainsi la place de nouvelles politiques publiques, des plans de protection de l'atmosphère (PPA) plus ambitieux, le développement de transport alternatifs plus doux et d'une mobilité durable.

Pour José Cambou, pilote du réseau santé-environnement de France Nature Environnement : *« ces dispositions sont déjà présentes dans la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) qui va bientôt fêter ses 20 ans. Malheureusement, celle-ci ne prend pas en compte les nouveaux outils et n'a été mise en œuvre que partiellement. Que l'on parle d'agriculture, d'énergie ou de transports, une nouvelle version de cette loi prenant en compte au mieux les*

différentes sources de pollution, est indispensable.»

Retrouvez le plaidoyer de FNE sur fne.asso.fr et la vidéo de l'opération heure par heure sur rendezmoimonair.org

**L'OMS a classé
l'air extérieur
polluée comme
cancérigène
pour l'homme**

Pour aller plus loin :

Aux sources de la pollution de l'air

> En France, le secteur des transports est responsable de 34 % des émissions de CO₂, dont plus de 80% émises par le transport routier. Mais il ne faut pas oublier tous les transports non routiers (engins de chantiers, engins agricoles...)

> Une étude publiée à l'automne 2013 par l'ADEME sur le bois énergie démontre son importante contribution à la pollution de l'air, mais d'autres systèmes de chauffage sont en cause

> Même si sa part a diminué ces dix dernières années, l'industrie reste une source importante de rejets de polluants dans notre atmosphère : dioxyde de soufre ou SO₂, particules fines ou PM, composés organiques volatils non méthanique, oxyde d'azote....

> L'agriculture contribue elle aussi à la présence de polluants dans l'atmosphère. On leur attribue ainsi une ...

IRRESPIRABLE

... part non négligeable des émissions d'ammoniac (NH₃), de méthane (CH₄), ou protoxyde d'azote (N₂O) et de particules fines. Résultat, nous respirons des cocktails de polluants lors des pics de pollution mais surtout au quotidien, en pollution de fond.

Le coût sanitaire de la pollution de l'air

Ces polluants sont à l'origine de plusieurs dizaines de milliers de décès prématurés chaque année. Mais ceci n'est qu'une infime partie de leurs conséquences sanitaires :

- > **La pollution nous rend malades et plus vulnérables** en atteignant notre système immunitaire. Certaines personnes y sont particulièrement sensibles : personnes âgées, femmes enceintes, nouveaux-nés, enfants...
- > Elle peut **provoquer ou aggraver certaines maladies cardiovasculaires ou respiratoires**.
- > Elle a aussi des répercussions sur le développement neurologique des enfants
- > Elle joue un rôle dans la **multiplication des cas de diabète**
- > Elle entraîne une augmentation générale de la consommation de médicaments, des consultations médicales, parfois en urgence
- > C'est un **mélange de polluants aux effets variés avérés**

Ses effets sur notre environnement

- > Elle **dégrade notre cadre de vie**
- > Elle **rend les pluies, la neige et le brouillard acides**
- > Elle contribue au **changement climatique** et à la **destruction de la couche d'ozone**
- > Elle **détérioré les façades des bâtiments**
- > Elle **peut diminuer le rendement des cultures et détériorer les végétaux**

Le prix de l'inaction

On estime que les frais sanitaires liés à la pollution de l'air extérieur en France métropolitaine et l'absentéisme au travail coûtent de **20 à 30 milliards d'euros par an**.

FNE demande à tous les acteurs, décideurs politiques, entreprises et citoyens de se mobiliser pour retrouver un air pur. C'est sur toutes les sources de pollution qu'il faut agir.

Interpellons les décideurs

Pour France Nature Environnement, les pouvoirs publics doivent prendre des mesures immédiates pour encadrer les émissions de toutes les sources de polluants atmosphériques : transport routier et non routier, aérien et maritime, installation de combustion et de chauffage et agriculture.

Les plans de protection de l'atmosphère (PPA), qui définissent des mesures pour améliorer la qualité de l'air au niveau local, doivent devenir dès 2014 des outils pertinents et ambitieux de lutte contre la pollution de l'air dans l'immédiat et sur le long terme.

Repensons notre organisation

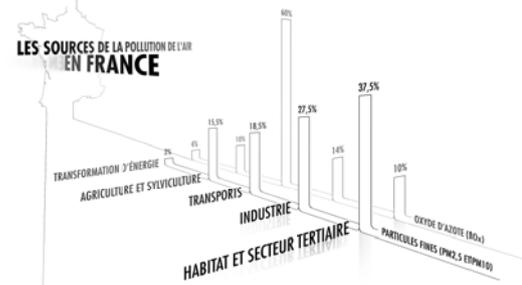
Changeons nos habitudes en matière de transport et devenons écomobiles. Les solutions existent :

- développer les modes de transport doux et alternatifs : vélo, marche, bus
- faciliter les plans de déplacements entreprises
- agir sur la fiscalité pour taxer la pollution - créer des "zones à faibles émissions"
- dégager des ressources pour financer les alternatives
- développer un transport de marchandises du dernier kilomètre durable en favorisant les véhicules les moins polluants

IRRESPIRABLE

NOUS INSPIRONS ET EXPIRONS
15 000 LITRES D'AIR POLLUÉ PAR JOUR

LES SOURCES DE LA POLLUTION DE L'AIR EN FRANCE



NOUS SOMMES TOUS EXPOSÉS À LA POLLUTION DE L'AIR
EN FRANCE, 16 AGGLOMÉRATIONS DE PLUS DE 100 000 HABITANTS DÉPASSENT ENCORE RÉGULIÈREMENT LE SEUIL DE POLLUTION AUX PARTICULES FINES AUTORISÉ PARMI ELLES : PARIS, LYON, NANTES, ETC.
À L'EXTÉRIEUR COMME À L'INTÉRIEUR

LA POLLUTION DE L'AIR A DES IMPACTS SUR NOTRE ENVIRONNEMENT ET SUR NOTRE SANTÉ ET SUR NOTRE ÉCONOMIE
ELLE DÉGRADÉ NOTRE CADRE DE VIE ET NOUS REND NOS FAÇADES, ELLE REND LES PLUIES ACIDES
ELLE CONTRIBUE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À LA DESTRUCTION DE LA COUCHE D'OZONE
ELLE NOUS REND MALADES ET PLUS VULNÉRABLES
LES PERSONNES ÂGÉES ET LES ENFANTS Y SONT PARTICULIÈREMENT SENSIBLES

EN FRANCE MÉTROPOLITAINE,
POUR LE SEUL AIR EXTÉRIEUR SES CONSÉQUENCES SUR NOTRE SANTÉ (FRAIS MÉDICALS, ABSENTÉISME AU TRAVAIL, ETC.) COÛTENT
20 À 30 MILLIARDS D'EUROS PAR AN
LE DÉFICIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE S'ÉLEVAIT À 116 MILLIARDS D'EUROS EN 2012.

**POUR RETROUVER UNE BONNE QUALITÉ DE L'AIR
POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE
CHANGEONS NOS HABITUDES ET DEVENONS ÉCOMOBILES**
TRANSPORTONS ET DÉPLAÇONS-NOUS MOINS, MIEUX ET AUTOUR
INTERPELLONS LES ÉLUS
DEMANDONS-LEUR DE FINANCER DE NOUVELLES POLITIQUES DE TRANSPORTS
ET DE DESSINER UN AUTRE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**NOUS VOULONS VIVRE
EN BONNE SANTÉ
DANS UNE VILLE AVEC UN AIR PUR
ET PRIVILÉGIANT
LES MOBILITÉS DOUCES**

AGISSEZ AVEC NOUS !

www.rendezmoimonaire.org

Retour sur la campagne Black Carbon de FNE

En 2012, FNE a mené une campagne de sensibilisation nommée "black carbon" afin d'alerter les pouvoirs publics et le grand public sur l'impact des véhicules diesels sur la santé et l'environnement.

Il faut avoir à l'esprit que :

- 30 millions de voitures individuelles actuellement immatriculées en France
- Le transport de marchandises est responsable de 50 % du gazole consommé en ville par les transports motorisés.
- En France, le secteur des transports est responsable de 34 % des émissions de CO2, dont plus de 80% émises par le mode routier
- Les moteurs diesel en émettent 3 fois plus de Nox que les moteurs essence
- 20 000 litres d'air qui traversent quotidiennement notre système respiratoire

Le diesel, quelques notions :

Les particules de diesel sont dangereuses car les moteurs diesel, de par leur technologie à injection, favorisent la formation de particules diesel, de l'ordre de 1 micromètre. Ces particules diesel sont constituées d'un mélange complexe de substances chimiques dont la composition évolue une fois passée la barrière du pot d'échappement : sur la base d'un cœur carboné (la suie), de nombreux polluants (résidus d'hydrocarbures, métaux...) s'agrègent. Des amas de particules sont ensuite transportés dans l'atmosphère et de par leur finesse, atteignent facilement les alvéoles pulmonaires au plus profond de l'arbre respiratoire, y transportant leurs composés toxiques (suie, résidus d'hydrocarbures, métaux).

Les moteurs diesel sont plus polluants que les moteurs essence puisqu'ils émettent des particules fines chargées de suie, dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres, que la plupart des moteurs essence n'émettent pas, et trois fois plus

de Nox (oxyde d'azote) qu'un moteur essence. Attention cependant : il ne s'agit pas de remplacer les véhicules diesel par des véhicules essence : ils sont eux aussi très polluants, émetteurs de CO2, et donc dangereux pour le climat et notre santé.

C'est en ville, à proximité des grands axes routiers, que les particules fines de diesel sont les plus nombreuses. Les automobilistes sont les premiers exposés dans leur habitacle suivis des cyclistes et des marcheurs et bien évidemment des riverains sujets à de plus longues et complexes expositions combinant bruit, qualité de l'air et souvent même inégalités sociales.

Respirer un air pur est un droit fondamental. Sortir le diesel de nos villes, c'est concilier mobilité et préservation de notre santé, de notre environnement et de la vitalité économique de notre pays.

Nous pouvons diminuer significativement les émissions de polluants liées aux transports dans nos villes en transportant moins, autrement et mieux. Des solutions immédiates et à plus long terme pour une meilleure qualité de l'air existent : elles doivent également répondre aux enjeux climatiques, sociaux et économiques.

FNE a interpellé le gouvernement pour demander :

- L'interdiction en ville des camions et des voitures les plus polluants, d'ores et déjà dans le cadre des Zones d'Action Prioritaire pour l'Air (ZAPA), puis sur tout le territoire par une révision de la Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- Le développement d'alternatives, tels que des transports en commun efficaces, le co-voiturage et l'auto-partage, ou encore les camions électriques ou hybrides pour les livraisons des derniers kilomètres, dans le cadre des Plans de Déplacements Urbains (PDU).
- La suppression des avantages fiscaux offerts au diesel.

Le "reverse graffiti" : une action originale

Une action menée à Paris via la technique du "reverse graffiti" - le tag est obtenu en découpant le mur, recouvert de particules de carbone, avec un nettoyeur haute pression (eau récupérée dans la Seine) - en juillet 2012 a permis de communiquer sur ce sujet pour alerter l'opinion publique sur les impacts sanitaires et environnementaux des particules fines de diesel.



Source : FNE

Le Schéma Régional Climat-Air-Energie

Instauré par l'article 68 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national de la France pour l'environnement, co-élaboré par le préfet de Région et le président du Conseil Régional, **le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) définit les orientations et objectifs stratégiques régionaux en matière de réduction de gaz à effet de serre, de lutte contre la pollution atmosphérique, d'amélioration de la qualité de l'air, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique.**

Élaborés en concertation avec les acteurs locaux, ces objectifs et orientations régionaux contribuent à l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux de la France dans ces domaines. Il comprend aussi une annexe le "Schéma Régional Éolien terrestre" (SRE) qui vise à favoriser le développement de l'énergie éolienne terrestre en identifiant les zones favorables au développement de cette énergie et en fixant un objectif de développement à l'horizon 2020 de 1750 MW. Cette annexe a été adoptée le 8 mars 2013 après une phase de consultation à laquelle FNE Pays de la Loire a également participé.

Les travaux d'élaboration du SRCAE des Pays de la Loire ont été lancés le 6 juin 2011 et se sont déroulés de juillet 2011 à mars 2012. FNE Pays de la Loire y a activement participé ainsi que ses associations membres (LPO, Bretagne-Vivante, ...). Le débat et les réflexions prospectives menés dans le cadre des États Régionaux de l'Énergie qui se sont déroulés d'octobre 2012 à mai 2013 ont en outre permis d'enrichir le projet de schéma. Là encore, FNE Pays de la Loire était présente et a participé aux ateliers institutionnels mis en place.

Le SRCAE constituera à partir de 2014 la feuille de route de la transition énergétique et climatique pour les Pays de la Loire.

Consultation du public, l'avis de FNE Pays de la Loire

Le projet de Schéma Régional Climat Air Énergie des Pays de la Loire a été **soumis à l'avis du public entre le 17 octobre 2013 et le 16 décembre 2013**. FNE Pays de la Loire a participé à cette consultation en faisant part de ses remarques via la rédaction d'une note.

FNE Pays de la Loire souhaite que le SRCAE se décline en trois grands axes positifs :

- la **sobriété énergétique** (concerne les modes de fonctionnement de la société),
- l'**efficacité énergétique** (concerne les équipements qui

consomment de l'énergie),

-le **développement des énergies renouvelables** (toutes les énergies renouvelables, même si, pour certaines, les impacts doivent être attentivement analysés, en particulier pour le développement de la méthanisation, des filières bois-énergie, ...). Pour FNE Pays de la Loire, les énergies renouvelables peuvent être un vecteur important de développement des territoires avec des projets contrôlables par les habitants et leurs élus.

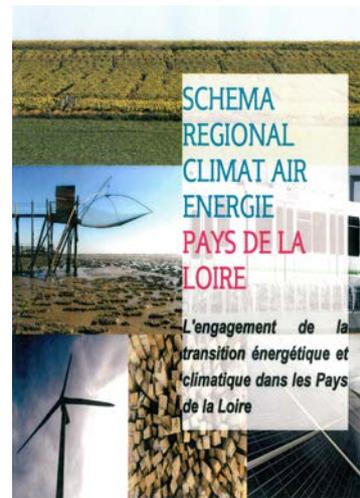
Pour FNE Pays de la Loire les **objectifs chiffrés pour 2020 du SRCAE ont le mérite d'être ambitieux**. Il faut donc que dès aujourd'hui les volontés politiques, ainsi que les acteurs économiques réorientent leurs stratégies pour répondre à ces défis : diminuer de 20% nos émissions de gaz à effet de serre au regard de 1990, porter à 23% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale, diminuer de 20% notre consommation d'énergie.

FNE Pays de la Loire lit le schéma donc plus comme étant une forte volonté politique de faire bouger les lignes puisque dans le SRCAE tel qu'il est rédigé nous n'en sommes qu'aux verbes (favoriser, sensibiliser,...) avec peu d'objectifs précis par filière. Cette volonté politique sera-t-elle suffisante pour passer à du concret et mettre en route les études et les process techniques concernés ? Aura-t-elle les moyens d'encourager les filières énergétiques actuelles à faire peau neuve et de se saisir de cette occasion pour développer de nouveaux projets, projets qui seront porteurs d'emplois ?

Il faudra répondre très rapidement à ces questions et lancer toutes les actions afin d'arriver aux objectifs prévus pour 2020 et pour 2050 car c'est, au regard du temps pour concrétiser ces projets, déjà demain !

FNE Pays de la Loire regrette que le scénario régional négawatt mis sur pied par l'association Virage Énergie-Climat Pays de la Loire (voir page 2), scénario pris comme un des 3 scénarios de référence dans le cadre des États Régionaux de l'Énergie, ne soit pas plus intégré dans le SRCAE.

Retrouvez l'avis complet de FNE Pays de la Loire sur le SRCAE sur son site Internet, dans la rubrique "climat-énergie".



Source : DREAL Pays de la Loire

Les propositions d'objectifs du SRCAE pour 2020

Au final, le scénario volontariste de la transition énergétique des Pays de la Loire prévoit pour 2020:

- une baisse de la consommation d'énergie, de 23% inférieure à la consommation tendancielle ;
- une stabilisation des émissions de GES par rapport à leur niveau de 1990 ;
- un développement de la production d'énergie renouvelable à hauteur de 21% de la consommation régionale.

La négligence des outils de prévention des risques : l'exemple du décret "plage" de 2006



Source : Xavier Métay

De fortes tempêtes ont sévi sur notre littoral pendant la période des fêtes fin 2013 et plus récemment dans le sud-est de la France. Près de quatre ans après

Xynthia, les habitants des Pays de la Loire sont encore pris au dépourvu par des phénomènes météorologiques qui, s'ils sont violents, ne sont pourtant pas, par définition, toujours exceptionnels. Ils le seront de moins en moins dans les années à venir.

La répétition de dégâts matériels et humains à proximité des rivières et sur le littoral doit interroger les élus et la population quant au respect des règles visant à prévenir l'occurrence de tels accidents. En particulier, l'octroi de permis de construire dans des zones inondables, couvertes ou non par un plan de prévention des risques, doit enfin être vu comme une pratique illégale qui met en danger la sécurité des personnes. C'est le sens de la déclaration faite par le Premier Ministre le 20 janvier 2014, indiquant lors d'une visite dans le Var qu'il fallait **arrêter de construire « là où il y a des risques »**.

Parmi les exemples de dommages consécutifs à une mauvaise application de la loi figure le cas de la baie de La Baule (44). Les tempêtes qui ont eu lieu lors du changement d'année y ont entraîné une marée importante, abimant au passage de nombreuses installations implantées sur la plage. Les commerçants sinistrés et la mairie tentent actuellement d'obtenir la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour ces faits. Cette démarche pose question, quand bien même la détresse des commerçants est incontestable.

Les marées qui ont touché la baie n'ont rien d'exceptionnel pour cette période de l'année. En revanche, le maintien par concession sur le domaine public maritime de constructions tout au long de l'année est parfaitement contraire au décret n°2006-608 du 26 mai 2006, dit décret « plage ». Ce dernier impose que les constructions réalisées sur une plage, démontables ou transportables, soient retirées pendant au moins la moitié de l'année. L'objectif de sécurité publique est évidemment sous-jacent. Dans les stations classées, comme La Baule, les constructions peuvent demeurer sur la

plage pendant un maximum de 8 mois. Leur présence peut même être permanente après agrément spécial si l'établissement est ouvert au moins 48 semaines par an, sous réserve pour le demandeur de « justifier la compatibilité du maintien de l'installation ou de l'équipement, en dehors de la période d'exploitation, avec l'action de la mer et du vent ».

Les établissements sinistrés sont ouverts moins de 48 semaines par an et, surtout, ils ont manifestement sous-estimé l'action de la mer pendant l'hiver. L'illégalité des constructions est donc patente, conduisant l'association Vert Pays Blanc et Noir à interpeller les différents acteurs concernés quant à une éventuelle reconnaissance d'état de catastrophe naturelle dévoyée. FNE Pays de la Loire lui a emboîté le pas en adressant un courrier au directeur départemental des territoires et de la mer.

La progression rampante de l'érosion du littoral et les perspectives du changement climatiques vont aggraver les risques naturels, et les phénomènes qui étaient hier encore rares vont devenir de plus en plus fréquents. Le respect par les élus, les acteurs de la vie économique et les particuliers des règles de protection applicables depuis déjà fort longtemps devient donc de plus en plus crucial. En engageant un programme de gestion intégrée des risques littoraux incluant « la relocalisation à long terme des activités et des biens exposés aux risques littoraux », le ministre chargé de la Mer a pris une décision qui va dans le bon sens. L'exemple de La Baule montre en tout cas qu'**il est urgent que les différents acteurs impliqués dans cette problématique appliquent enfin les outils de prévention qui existent déjà** et sont plus efficaces que des mesures de renforcement de digues, qui n'agissent pas à la source du problème.



Source : Xavier Métay

BREVES ... BREVES ... BREVES ... BREVES ... BREVES ... BREVES ...

Pollution

de l'Oudon

Pollution de l'Oudon : condamnation de Célia (groupe Lactalis) !

La société Célia vient d'être condamnée par le tribunal correctionnel de Laval pour délit de pollution des eaux, suite au déversement d'environ 120 kg d'ammoniaque dans la rivière de l'Oudon en mai 2012. La pollution avait abouti à une forte pollution de la rivière de l'Oudon (53 et 49) sur 31 kilomètres.

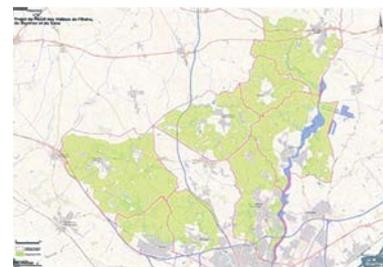
FNE Pays de la Loire, la Sauvegarde de l'Anjou et Mayenne Nature Environnement avaient porté plainte pour ces faits. Le tribunal correctionnel vient de leur donner raison en retenant le délit de pollution des eaux et deux contraventions liées à des négligences de Célia. Le tribunal correctionnel a également reconnu leur qualité de victime en ordonnant la réparation de leur préjudice, dans des proportions qu'elles jugent toutefois insuffisantes. Les associations ont donc fait appel de la décision dans ses dispositions civiles.

Projet carrière

Luché-Pringé

Projet de carrière à Luché-Pringé : la démarche victorieuse de Sarthe Nature Environnement

Le conseil municipal de Luché-Pringé (72) a retiré, le 28 novembre 2013, sa décision du 29 avril 2013 par laquelle elle procéda à la révision simplifiée du PLU en classant en secteur favorable à l'exploitation de carrières la zone des « Motteries ». Devant la contrariété de ce classement avec le plan de prévention des risques d'inondation du Loir et le SDAGE Loire-Bretagne, qui vise la réduction de l'extraction de granulats alluvionnaires en lit majeur de cours, Sarthe Nature Environnement avait formé un recours gracieux contre cette révision. La mairie l'avait ignoré, conduisant SNE à contester la décision devant le tribunal administratif de Nantes, avec le soutien juridique de FNE Pays de la Loire. Cette démarche contentieuse a semble-t-il été plus dissuasive, poussant la mairie à retirer sa décision.



PEAN au Nord-

Ouest de Nantes

La création d'un PEAN au nord-ouest de l'agglomération nantaise

Le conseil général de Loire-Atlantique porte un projet de création d'un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains dans le secteur situé au nord-ouest de l'agglomération nantaise (44). FNE Pays de la Loire avait fait connaître lors de l'enquête publique relatif au périmètre de ce projet son soutien de principe au dispositif ainsi qu'à tout mécanisme de préservation des espaces non-urbanisés, mais également ses craintes quant à la prise en compte résiduelle de l'environnement dans le dispositif. La commission d'enquête a rendu un avis favorable assorti d'une recommandation visant à tenir les associations au courant de l'élaboration du programme d'actions, notamment dans son volet environnemental.

Charte PNR

de Brière



Avis favorable avec une réserve et plusieurs recommandations pour la charte du PNR de Brière

La commission d'enquête relative au renouvellement de la charte du PNR de Brière (44) a rendu le 25 novembre 2013 son avis quant au projet. Cet avis est favorable mais assorti de recommandations, dont plusieurs reprennent les arguments de FNE Pays de la Loire. Elle pose par ailleurs une réserve quant aux projets de compensation, dans le parc, d'atteintes à l'environnement ayant lieu à l'extérieur de celui-ci. Ce point avait été soulevé par plusieurs participants, dont FNE Pays de la Loire.

Aprochim

Coupable de fraude

Aprochim coupable de fraude quant à l'élimination de PCB par le tribunal correctionnel de Paris

Trois sociétés membres du groupe Chimirec (dont Aprochim) ont été reconnues coupables le 18 décembre 2013 d'élimination irrégulière de PCB et de transmission d'informations inexactes à l'administration. Entre 2000 et 2006, ces sociétés avaient en effet procédé à des dilutions irrégulières d'huiles contaminées aux PCB de manière à bénéficier d'une majoration des subventions de l'ADEME, avec un risque environnemental accru. Les sociétés ont fait appel de cette décision du tribunal correctionnel de Paris, qui a également accueilli les constitutions de partie civile de FNE et de MNE.





Pour contacter nos associations membres :

Sauvegarde de l'Anjou - 02 41 34 32 24
www.sauvegarde-anjou.org

Fédération pour l'Environnement en Mayenne
02 43 02 97 56

Sarthe Nature Environnement - 02 43 88 59 48
www.sne72.asso.fr

Vendée Nature Environnement - 06 32 24 28 03
<http://vendee-nature-environnement.info>

Coordination régionale LPO - 06 45 72 16 02
<http://paysdelaloire.lpo.fr>

Bretagne-Vivante - 02 98 49 07 18
www.bretagne-vivante.org

Virage Energie-Climat Pays de la Loire
www.virageenergieclimatpdl.org

Agenda :

Dimanche 2 février : Journée mondiale des Zones Humides sur le thème de "Les Zones Humides et l'Agriculture" - De nombreuses sorties ou animations sont organisées du 25 janvier au février près de chez vous pour mieux découvrir la richesse et le rôle des zones humides. Pour trouver celle qui vous intéressera : <http://www.zoneshumides.eafrance.fr/agir/ramsar-et-la-journée-mondiale-des-zones-humides/espace-visiteurs>

Samedi 8 février : Visite de la station d'épuration de Clermont-Créans (système de lagunage constitué de filtres à sable sur lesquels se développent des roseaux) de 10h à 12h, en compagnie du Maire - Visite gratuite sur inscription - Contact SNE : 02 43 88 59 48

Samedi 15 février : Assemblée générale 2014 de FNE Pays de la Loire à Ruillé-Froid-Fonds en Mayenne

Samedi 22 février : Manifestation "L'aéroport c'est toujours non !" à Nantes - Départ à 13h devant la préfecture

Samedi 22 mars : Journée mondiale de l'eau sur le thème "Eau et Energie"

